

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Herausgeber: Schweizerische Naturforschende Gesellschaft

Band: 25 (1840)

Protokoll: Première séance

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

II.
PROCÈS-VERBAUX
DES
SÉANCES GÉNÉRALES.

—————
PREMIÈRE SÉANCE,
Lundi, 24 Août, à 9 heures du matin.
~~~~~

PRÉSIDENCE DE M. LE R. P. GIRARD.

1. La Société se trouvant réunie dans la salle du Grand Conseil, M. le Président prononce son discours d'ouverture, dont le sujet est le parallèle entre la philosophie et les sciences naturelles.

2. M. le Président annonce ensuite que le Conseil d'État a voté l'allocation ordinaire de 400 francs, pour les publications de la Société, et il fait mention des autres dons en argent accordés par cette même autorité, par le Conseil d'Éducation, ainsi que par le Conseil communal de la ville de Fribourg, pour faciliter à la section fribourgeoise la réception de la Société. La proposition de nommer des députations pour présenter à chacune de ces autorités les remerciemens de la Société, étant agréée, M. le Président désigne MM. le Prof. de Candolle, père, et de Fellenberg, pour remplir cette mission auprès de M. l'Avoyer du canton; MM. le Prof. Treschel et Lardy, auprès du Président du Conseil d'Éducation, et MM. le Prof. Schinz et L. Coulon,

auprès de M. le Syndic de Fribourg, en adjoignant à chacune de ces députations un membre de la section fribourgeoise pour l'accompagner.

3. M. le Président annonce qu'il a trois objets de circonstance à soumettre à l'assemblée; l'un qui intéresse la Suisse entière, l'autre plusieurs cantons, et le troisième le canton de Fribourg en particulier.

Le premier concerne le crétinisme. A ce sujet il est d'abord fait lecture, en original, puis en français, de la lettre adressée au Comité central, le 21 Mai 1840, par la Société suisse d'utilité publique. M. le D. Guggenbühl, de Glaris, venait de lui faire la proposition d'établir à 3,000 pieds au-dessus de la mer, un institut de santé pour de jeunes crétins, dont il s'offrait à devenir le médecin, l'instituteur et le père nourricier. La Société se montrait disposée à aider cette entreprise, mais elle voulait avant tout connaître notre avis.

Après avoir rappelé la proposition faite par M. le D. et Prof. Troxler, en 1830, à la réunion de St. Gall, M. le Président indique les démarches qu'il a faites pour en provoquer l'examen. Il annonce, qu'en envoyant les lettres de convocation, il a donné connaissance de cet objet important, et que, sur l'invitation de M. de Fellenberg, de Hofwyl, il a consulté divers médecins de la Suisse, dont la correspondance fournira des renseignemens précieux et quelques données statistiques intéressantes.

Il propose de charger une commission de l'examen de cette question, ainsi que des pièces y relatives, pour en faire son rapport à la séance générale de mercredi. Cette proposition ayant obtenu l'agrément de l'assemblée, M. le Président invite M. le Prof. Troxler à présider cette commission, et de s'adjoindre MM. les Docteurs Schneider, de Berne, Castella, de Neuchâtel, Pugin et Longchamp, de Fribourg, et d'autres membres à son choix.

4. Le second objet est une demande, lue en original allemand, avec analyse en français, du Comité fédéral de secours à Zurich, datée du 18 Août, et ayant pour but d'obtenir l'avis de la Société helvétique des sciences nat. sur les moyens de prévenir de nouvelles inondations dans les pays de montagnes exposés aux débordemens des torrens, notamment dans les cantons d'Uri, du Valais et du Tessin. Sur la proposition de M. le Président, cet objet est également renvoyé à l'examen d'une commission, pour en obtenir un rapport à discuter mercredi. Cette commission sera présidée par M. Lardy, inspecteur-général des forêts du canton de Vaud, que l'on prie de s'adjoindre M. de Charpentier et M. Rahn-Escher, celui-ci comme vice-président du comité fédéral de secours, et de la compléter ensuite en y appelant les membres qu'il jugera convenables.

5. Le troisième objet est l'éruption du gaz inflammable dans une carrière de gypse au Burgerwald, à trois lieues et demie de Fribourg, au pied du versant nord de la montagne dite le Cousimberg (Käsenberg). Cet objet est, comme les précédens, renvoyé à une commission, composée de MM. L. R. de Fellenberg, président, de Charpentier et de Dompierre, qui pourront aussi s'adjoindre quelques membres pour faire rapport le mercredi.

6. Après avoir annoncé à l'assemblée que la séance générale de demain aura lieu à 7 heures du matin, à cause de la course au Burgerwald, projetée par le comité d'organisation et agréée par le Comité général, M. le Président lève la séance, en invitant les différentes sections de la Société à se réunir dans les locaux qui leur sont préparés.

